

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2876

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Réseau de chaleur du sud-ouest lyonnais - Acquisition foncière pour l'implantation d'une centrale de production de chaleur - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2876**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Saint-Genis-Laval

Objet : Réseau de chaleur du sud-ouest lyonnais - Acquisition foncière pour l'implantation d'une centrale de production de chaleur - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération n° OP31O9661 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole porte une politique de transition énergétique articulée autour de deux principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2030,
- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici à 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le schéma directeur des énergies, approuvé par délibération n° 2019-3489 du Conseil du 13 mai 2019.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire, ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique de ses habitants et usagers.

Notamment, le développement des réseaux de chaleur urbains est un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole. En effet, ils permettent de distribuer rapidement et massivement des énergies locales et décarbonées.

Par délibération du Conseil n° 2022-1272 du 26 septembre 2022, la Métropole a approuvé le principe d'une délégation de service public pour créer un nouveau réseau de chaleur urbain sur les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et La Mulatière. Ce réseau sera alimenté en chaleur par une centrale de production située à Saint-Genis-Laval, à l'angle du chemin de la Mouche et de la rue Guilloux.

II - Acquisition foncière

Cinq parcelles cadastrales sont concernées :

- quatre parcelles appartenant à la Métropole : les parcelles BC 8, BC 143, BC142 et une partie de la parcelle BC 7,
- une partie de la parcelle BC 191 appartenant à la commune de Saint-Genis-Laval.

Ces parcelles seront mises à la disposition du futur délégataire de service public qui réalisera les travaux de construction de la chaufferie. Afin que la Métropole, en tant qu'autorité délégante, soit propriétaire du terrain mis à disposition, une partie de la parcelle BC 191 doit être acquise auprès de la Ville de Saint-Genis-Laval.

Le montant estimé de cette acquisition est de 1 900 000 €, frais de notaire inclus.

Il est proposé à la Commission permanente d'individualiser l'autorisation de programme correspondante. Une délibération ultérieure traitera de l'acquisition à intervenir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 1 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2024 : 1 900 000 € en dépenses,

sur l'opération n° 0P31O9661.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312393-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
